

Cahier des charges de concession pour le
Service public du développement
et de l'exploitation du réseau de distribution
d'électricité et de la fourniture
D'énergie électrique aux tarifs réglementés

Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de
Distribution Publique d'Electricité du Pays
des Trois Frontières

ANNEXE 2A

SCHEMA DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS

Préambule

Le présent schéma directeur des investissements porte sur les priorités d'investissements respectives du concessionnaire et de l'autorité concédante dans le respect de la répartition de maîtrise d'ouvrage défini par le présent cahier des charges. Il couvre la totalité de la durée du contrat de concession.

Co-construit à partir d'un diagnostic technique du réseau joint en annexe de ce document, il décrit les principales évolutions du réseau projetées sur le territoire de la concession, notamment pour répondre aux besoins de renouvellement des ouvrages et de développement du réseau, pour permettre d'accueillir des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et pour assurer la sécurisation du réseau.

Il est mis à jour de façon concertée entre les parties en tant que de besoin notamment en cas d'évolution significative affectant les conditions techniques et économiques de la distribution publique d'électricité sur la concession.

Pour la mise en œuvre du schéma directeur, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution élaborent de façon concertée des programmes pluriannuels d'investissement par périodes de 4 ans jusqu'au terme du contrat de concession.

Ces programmes pluriannuels sont déclinés en programmes annuels de travaux. Les modalités de suivi et d'évaluation de ces programmes sont élaborées en concertation entre les deux parties.

Les ambitions portées par le schéma directeur

1- Le contexte national

Les orientations en matière d'investissements d'Enedis s'inscrivent dans un contexte de rémunération nationale du Gestionnaire de Réseau de Distribution d'électricité (GRD) fixée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) au travers du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE).

L'enveloppe ainsi constituée permet à Enedis d'orienter ses stratégies d'investissements locales en tenant compte des besoins et des priorités portés par le contexte réglementaire, l'évolution de la qualité de desserte et la dynamique de développement, et ce à la maille de chaque territoire.

A ce titre, et avec une vision à long terme, les actions d'Enedis au plan national doivent permettre de :

- Assurer durablement un bon niveau de qualité de fourniture au travers de programmes ciblés et priorités,
- Répondre aux attentes locales (urbain/rural) de développement et d'attractivité,
- Réussir l'accompagnement de la transition énergétique,
- Respecter les obligations réglementaires et environnementales en vigueur.

2- Les ambitions retenues localement

Le dialogue entre le SISCODIPE et le gestionnaire du réseau de distribution a conduit à retenir les ambitions suivantes pour le Schéma Directeur des Investissements :

- ✓ Maintenir la bonne qualité de fourniture sur le territoire du SISCODIPE, en traitant prioritairement les réseaux HTA et BT impactant le plus la qualité de fourniture, et en recherchant l'efficacité de l'ensemble des programmes d'investissements (modernisation des réseaux HTA, modernisation des réseaux BT, programmes environnementaux) et de maintenance, notamment l'élagage.
- ✓ Accueillir les nouveaux usages et réaliser les investissements nécessaires pour continuer à respecter les seuils « qualité de tension » du décret qualité.

Pour mettre en œuvre ces ambitions, les leviers ci-dessous ont été retenus :

- ✓ Fiabiliser les lignes HTA aériennes pour maintenir la qualité au quotidien et améliorer la robustesse aux aléas climatiques, en s'appuyant sur les programmes de maintenance, notamment l'élagage, de Prolongation de Durée de Vie et le Plan Aléas Climatiques.
- ✓ Réduire le stock des câbles HTA souterrains incidentogènes (en particulier ceux en papier imprégné) dans l'agglomération thionilloise en renouvelant les tronçons les plus prioritaires.
- ✓ Réduire le stock des câbles BT souterrains incidentogènes (en particulier ceux en papier imprégné ou neutre périphérique) en renouvelant les tronçons les plus prioritaires.
- ✓ Réduire le stock des réseaux BT aériens nus en renouvelant les tronçons les plus incidentogènes, en supprimant la totalité des tronçons de faible section, et en poursuivant l'effort sur la proportion de fils nus déposés dans le cadre du programme de mise en esthétique des réseaux.
- ✓ Améliorer la réactivité en poursuivant le programme de pose d'organes de manœuvres télécommandés, en traitant en particulier les 23 poches identifiées à fin 2017.

Le meilleur équilibre entre les leviers d'investissement, tant en termes de moyens financiers mobilisés que de quantités repères d'ouvrages traités, est recherché pour offrir la meilleure qualité de fourniture aux clients de la concession.

Cet équilibre sera réinterrogé régulièrement et ajusté lorsque nécessaire.

Le programme de ces investissements fléchés est établi dans le cadre des Programmes Pluriannuels d'investissement, en concertation avec l'autorité concédante pouvant notamment accompagner des opérations relevant du programme des travaux relatifs à l'article 8 du cahier des charges de concession.

Les niveaux actuels des ambitions sont indiqués dans le premier Plan Pluriannuels d'Investissement objet de l'annexe 2B.